

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

26. Réservoirs

Etant donné que de nombreux pays construisent actuellement des réservoirs à usages multiples, sans avoir auparavant étudié les conditions écologiques et les dégâts qu'ils pourraient susciter, et vu que les dégâts risquent d'être particulièrement graves dans les pays en voie de développement et de toucher leurs écosystèmes les plus valables,

la 10^e Assemblée générale de l'UICN réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

recommande que soient entreprises les recherches écologiques nécessaires considérées comme une partie essentielle et intégrante des études sur les possibilités de construction et de fonctionnement de ces projets à usages multiples, et que les conditions écologiques requises pour la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles, y compris des poissons et de la faune, soient incluses dans les objectifs de ces mêmes projets.